



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE À :

**-la demande d'autorisation environnementale unique
-la demande de permis d'aménager
pour le projet de réhabilitation de la base de loisir du lac de Castelgaillard avec
aménagement d'un parc résidentiel de loisirs sur la commune de Saint Sernin**

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Saint Sernin **du lundi 20 août à 9h00
au jeudi 20 septembre 2018 à 12h30.**

Elle porte sur :

-la demande d'autorisation environnementale unique
-la demande de permis d'aménager
pour le projet de réhabilitation de la base de loisir du lac de Castelgaillard avec aménagement d'un
parc résidentiel de loisirs sur la commune de Saint Sernin

Les pièces du dossier, ainsi que qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint Sernin,
pendant **32 jours, du lundi 20 août 2018 à 9h00 au jeudi 20 septembre 2018 à 12h30**, où chacun
pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner
ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y
parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Saint Sernin
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47120 Saint Sernin

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus
à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne
pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-
Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également
consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des
territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. CAPDEVILLE, commissaire
enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Pierre Capdeville, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Saint Sernin : le lundi 20 août 2018 de 9h00 à 12h30 ;
- A la mairie de Saint Sernin : le lundi 27 août 2018 de 9h00 à 12h30 ;
- A la mairie de Saint Sernin : le vendredi 14 septembre 2018 de 9h00 à 12h30 ;
- A la mairie de Saint Sernin : le jeudi 20 septembre 2018 de 9h00 à 12h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Saint Sernin ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation unique environnementale prise par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à SAS Peter Bull France, Au Rompi, le lac de Castelgaillard, 47120 Saint Sernin .

Agen, le 30/07/2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT